

LYME SANS FRONTIERES (LSF)

Association d'intérêt général oeuvrant dans le domaine de la santé***

« Promotion de la recherche et information sur les diagnostics et les soins de la maladie de Lyme et de ses co-infections »

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale Ordinaire de votre Association.

Cette occasion privilégiée de communication nous permettra de vous rendre compte de son activité et d'être à votre écoute.

L'Assemblée aura lieu cette année sur deux jours – en raison d'un ordre du jour qui se rapporte à l'année civile 2017 et au premier semestre 2018 – les :

Vendredi 29 juin 2018
de 10h à 12h et de 14h à 18h
(1^{ère} partie)

et

Samedi 30 juin 2018
de 10h à 12h et de 14h à 17h
(Seconde partie)

au siège de LSF

Maison des Associations

1A, place des Orphelins,

67000 Strasbourg

Au verso figure les points inscrits à l'ordre du jour de cette Assemblée.

En page 3 vous trouverez le « Formulaire de candidature à un poste au Bureau » et en page 4 un « Rappel » de quelques dispositions statutaires concernant l'AGO.

Vous recevrez par la suite d'autres documents pour l'Assemblée, comme la procuration p.e.

Lors de cette Assemblée, il sera procédé à la désignation des membres du Bureau, actuellement au nombre de 8 ; la composition de la direction de l'Association est actuellement la suivante :

Présidente : Viviane SCHALLER

Trésorier – Vice Président : Bernard KERNST

Secrétaire : Francine THOMAS

Assesseurs : Chantal BAUMERT, Anne-Marie CASSOLY, Jean-Paul HUGUEL, Jean-Pierre MELIN et Pierre RAUSCHER

Postes n'ayant pas été pourvus lors de la dernière Assemblée :

Vice Président, représentant du monde médical et scientifique

Secrétaire adjoint

Assesseur

Le Bureau doit comprendre au minimum 3 membres : Président, Trésorier, Secrétaire.

Vous êtes cordialement convié au cocktail de jus de fruits qui clôturera notre réunion statutaire annuelle.

Pour le Bureau, Viviane SCHALLER, Présidente

** Rescrit fiscal du 31/05/2013 de la DRFP Alsace / Bas-Rhin*

*** Agrément national N2017AG0110 du ministère des Solidarités et de la Santé (Arrêté du 5/12/2017 - JO du 16/12/2017)*

Association indépendante de droit local alsacien-mosellan

inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'instance de Strasbourg, (Volume 92, Folio 136)

et immatriculée au Registre de la CNIL sous le n° 1691459

SIRET 794 384 156 00020 – APE 9499Z

Siège social : Maison des Associations 1A, place des Orphelins, 67000 Strasbourg

www.associationlymesansfrontieres.com

LYME SANS FRONTIERES (LSF)

Association d'intérêt général oeuvrant dans le domaine de la santé***

« Promotion de la recherche et information sur les diagnostics et les soins de la maladie de Lyme et de ses co-infections »

ORDRE DU JOUR

- 1° Ouverture de l'Assemblée et Mot de Bienvenue ;
- 2° Constitution du Bureau de l'Assemblée et désignation des scrutatrices / scrutateurs ;
- 3° Rapport sur la gestion du Bureau et notamment sur la situation morale et financière ;
- 4° Présentation des comptes de l'exercice social écoulé : Bilan et compte de résultat ;
- 5° Proposition d'affectation du résultat ;
- 6° Proposition de fixation :
 - du montant des éventuels droits d'entrée à verser par les différentes catégories de membres de l'Association (personnes physiques) :
 - a) Actifs,
 - b) Fondateurs,
 - c) Bienfaiteurs ;
 - des droits d'entrée pour les personnes morales ;
 - a) Actifs,
 - b) Fondateurs,
 - c) Bienfaiteurs ;
 - du montant de la cotisation annuelle des membres (personnes physiques ou morales) :
 - a) Actifs,
 - b) Fondateurs ;
 - du montant minimum du soutien financier des membres Bienfaiteurs.
- 7° Proposition de désignation d'un Commissaire aux comptes ;
- 8° Candidates et candidats au renouvellement de leur mandat à un poste au Bureau ;
- 9° Candidates et candidats à la désignation pour un poste au Bureau ;
- 10° Proposition de désignation de membres d'Honneur présentée par le Bureau ;
- 11° Projet de développement de l'Association présenté par le Bureau ;
- 12° Présentation du Projet des résolutions ;
- 13° Délibérations sur le projet des résolutions et Proclamation des résultats ;
- 14° Clôture de l'Assemblée et Invitation au cocktail.

** Rescrit fiscal du 31/05/2013 de la DRFP Alsace / Bas-Rhin*

*** Agrément national N2017AG0110 du ministère des Solidarités et de la Santé (Arrêté du 5/12/2017 - JO du 16/12/2017)*

Association indépendante de droit local alsacien-mosellan

*inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'instance de Strasbourg, (Volume 92, Folio 136)
et immatriculée au Registre de la CNIL sous le n° 1691459*

SIRET 794 384 156 00020 – APE 9499Z

Siège social : Maison des Associations 1A, place des Orphelins, 67000 Strasbourg

www.associationlymesansfrontieres.com

LYME SANS FRONTIERES (LSF)

Association d'intérêt général oeuvrant dans le domaine de la santé***

« Promotion de la recherche et information sur les diagnostics et les soins de la maladie de Lyme et de ses co-infections »

FORMULAIRE DE CANDIDATURE A UN POSTE AU BUREAU DE L'ASSOCIATION LYME SANS FRONTIERES (LSF)

NOM et Prénom

Adresse postale

Adresse électronique

N° de téléphone

N° de la Carte d'adhérent-e à LSF

Parmi les postes ci-après désignés,

Président-e

Trésorier / Trésorière – Vice Président-e

Vice Président-e représentant le monde médical et scientifique

Secrétaire

Secrétaire adjoint-e

Assesseur-e

Je précise ici celui pour lequel je me porte candidat-e :

Je certifie être membre majeur de l'Association LYME SANS FRONTIERES, à jour de la cotisation 2018 relevant de la catégorie des membres actifs ou des membres fondateurs.

Le présent formulaire dûment rempli est à :

1° retourner par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social de l'Association :

LYME SANS FRONTIERES

Maison des Associations 1A, place des Orphelins, 67000 Strasbourg

2° transmettre également - par courriel - à l'adresse suivante : lymesansfrontiere01@gmail.com

au plus tard le 13 juin 2018 (le cachet de La Poste faisant foi).

A

Date

Signature

* Rescrit fiscal du 31/05/2013 de la DRFP Alsace / Bas-Rhin

** Agrément national N2017AG0110 du ministère des Solidarités et de la Santé (Arrêté du 5/12/2017 - JO du 16/12/2017)

Association indépendante de droit local alsacien-mosellan

inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'instance de Strasbourg, (Volume 92, Folio 136)

et immatriculée au Registre de la CNIL sous le n° 1691459

SIRET 794 384 156 00020 – APE 9499Z

Siège social : **Maison des Associations 1A, place des Orphelins, 67000 Strasbourg**

www.associationlymesansfrontieres.com

LYME SANS FRONTIERES (LSF)

Association d'intérêt général oeuvrant dans le domaine de la santé***

« Promotion de la recherche et information sur les diagnostics et les soins de la maladie de Lyme et de ses co-infections »

RAPPEL DE QUELQUES DISPOSITIONS STATUTAIRES CONCERNANT L'AGO

L'Assemblée générale ordinaire (AGO) est valablement constituée quel que soit le nombre de membres présents et représentés. ()*

Les décisions de l'AGO sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Seuls auront droit de vote les membres à jour de leurs cotisations et disposant d'un droit de vote délibératif. ()*

Le vote par procuration est autorisé mais limité à 5 procurations par membre disposant du droit de vote délibératif. ()*

Les délibérations sont prises à main levée, sauf si le quart au moins des membres présents exige le vote secret. ()*

*Est éligible a Bureau tout membre majeur de l'Association à jour de cotisation et relevant de la catégorie des membres actifs ou des membres fondateurs. (**)*

*Les personnes non-membres, invitées par le Bureau, peuvent assister à l'Assemblée générale, sans droit de vote. (***)*

Renvois

(*) Article 18 – Assemblée générale ordinaire

(**) Art. 11 – Accès à la direction

(***) Art. 16 – Assemblées générales – Dispositions communes

* Rescrit fiscal du 31/05/2013 de la DRFP Alsace / Bas-Rhin

** Agrément national N2017AG0110 du ministère des Solidarités et de la Santé (Arrêté du 5/12/2017 - JO du 16/12/2017)

Association indépendante de droit local alsacien-mosellan

inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'instance de Strasbourg, (Volume 92, Folio 136)
et immatriculée au Registre de la CNIL sous le n° 1691459

SIRET 794 384 156 00020 – APE 9499Z

Siège social : Maison des Associations 1A, place des Orphelins, 67000 Strasbourg

www.associationlymesansfrontieres.com